LE REGISTRE PASTORAL DE LAGOR

UNE SOURCE POUR L'HISTOIRE DE CETTE LOCALITÉ AUX XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Jacques STAES
Ancien directeur des Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques

Après avoir effectué de nombreux dépouillements dans les registres paroissiaux catholiques et dans ceux de l'état civil[1], nous avons acquis la conviction que ces documents constituent une source sous-utilisée par les historiens. Leur consultation peut, en effet, se révéler très utile pour d'autres recherches que celles de nature généalogique ou démographique, car ils fourmillent souvent de renseignements très divers ; nous l'avons montré ces dernières années dans quatre articles auxquels nous renvoyons le lecteur[2].

Comme nous n'avions, jusqu'ici, jamais abordé les registres pastoraux protestants[3], il nous a paru intéressant de le faire faire et notre choix s'est porté sur celui de Lagor[4]. Les dépouillements que nous y avons menés nous ont permis de constater qu'il constitue, bien qu'à un degré moindre que les registres paroissiaux catholiques, une source intéressante. Ce sont les renseignements que nous avons recueillis à l'occasion de ces dépouillements[5] ments[5] que nous présentons dans le présent article[6] en essayant de les grouper par par « thèmes »[7].

Ndlr : Nous remercions ici tout particulièrement Odette Campillo d'avoir bien voulu se charger de la saisie informatique de cet article.

1 Rappelons qu'en 1792 la tenue des registres, jusque-là confiée fiée au curé de la paroisse, fut attribuée aux maires ; les registres paroissiaux devinrent alors l'état civil.

2 « Les registres paroissiaux, une source pour l'histoire de Bidache aux XVII^e et XVIII^e s. », *Revue d'histoire de Bayonne, du pays basque et du Bas-Adour*, n°154, 1999 ; « Les registres paroissiaux et l'état civil, une source pour l'histoire de la vallée de Barétous du XVII^e au XIX^e s. », *Revue de Pau et du Béarn*, n°26-27, 1999-2000 ; « Les registres paroissiaux et l'état civil, une source pour l'histoire de Bizanos du XVII^e au XIX^e s. », *Mélanges en l'honneur du professeur Christian Desplat*, Pau, 2004 ; « Les registres paroissiaux, une source pour l'histoire de Morlaàs aux XVII^e et XVIII^e s. », *Revue de Pau et du Béarn*, n°31, 2004.
Nous renvoyons également aux relevés d'actes de nombreuses localités du département, que nous avons publiés dans plusieurs revues : *Ekaïna*, *Généalogie des Pyrénées-Atlantiques*, *Bulletin des Amis des Archives des Pyrénées-Atlantiques*.

3 Ces documents sont également désignés sous le nom de « registres paroissiaux protestants » ou de « registres d'actes pastoraux », mais, sur le conseil de M. le Professeur Philippe Chareyre, nous adoptons cette dénomination de « registre pastoraux ».

4 Il porte en effet sur une période assez longue ; d'autre part, nous avons déjà dépouillé les registres paroissiaux catholiques et l'état civil de cette localité, voir notre article « Au hasard des registres paroissiaux et d'état civil de Lagor XVII^e–XIX^e siècles », *Bulletin des Amis des Archives des Pyrénées-Atlantiques*, 2009, n°30).

5 Bien que nous ayons effectué nos dépouillements avec soin, certains renseignements intéressants nous ont vraisemblablement échappé ; nous ne prétendons donc pas à l'exhaustivité. Par ailleurs, nous tenons à bien préciser que, dans le présent article, nous ne prenons pas en compte l'intérêt du document dans les recherches généalogiques ou pour les études démographiques.

6 Le registre pastoral de Lagor a fait l'objet d'un relevé systématique réalisé par M. Jean Ouerdane, conservé aux ADPA sous la cote 60J 407 qui a nécessité un travail considérable et d'autant plus méritoire que tant l'écriture que l'état de conservation du document, rendent sa lecture parfois très difficile. Il ne s'agit pas d'une transcription intégrale des actes consignés dans le registre mais d'une analyse de ceux-ci en français (alors que les actes sont, dans leur très grande majorité, rédigés en béarnais) accompagnée parfois d'une transcription d'une partie de l'acte. Nous tenons à préciser que notre présent article ne fait absolument pas « double emploi » avec ce relevé de M. Jean Ouerdane, qui est essentiellement destiné aux généalogistes dont il facilite considérablement les recherches.

7 Pour la transcription, l'orthographe adoptée dans le document (y compris l'accentuation ou l'absence d'accentuation) a été respectée ; en ce qui concerne la ponctuation et l'emploi des majuscules et des minuscules initiales, nous avons adopté l'usage actuel ; pour rendre la lecture du texte plus aisée, nous avons développé certaines des abréviations utilisées dans le document. Nous avons très souvent pratiqué des coupures dans les textes que nous citons, n'en retenant que les parties intéressantes ; nous au-

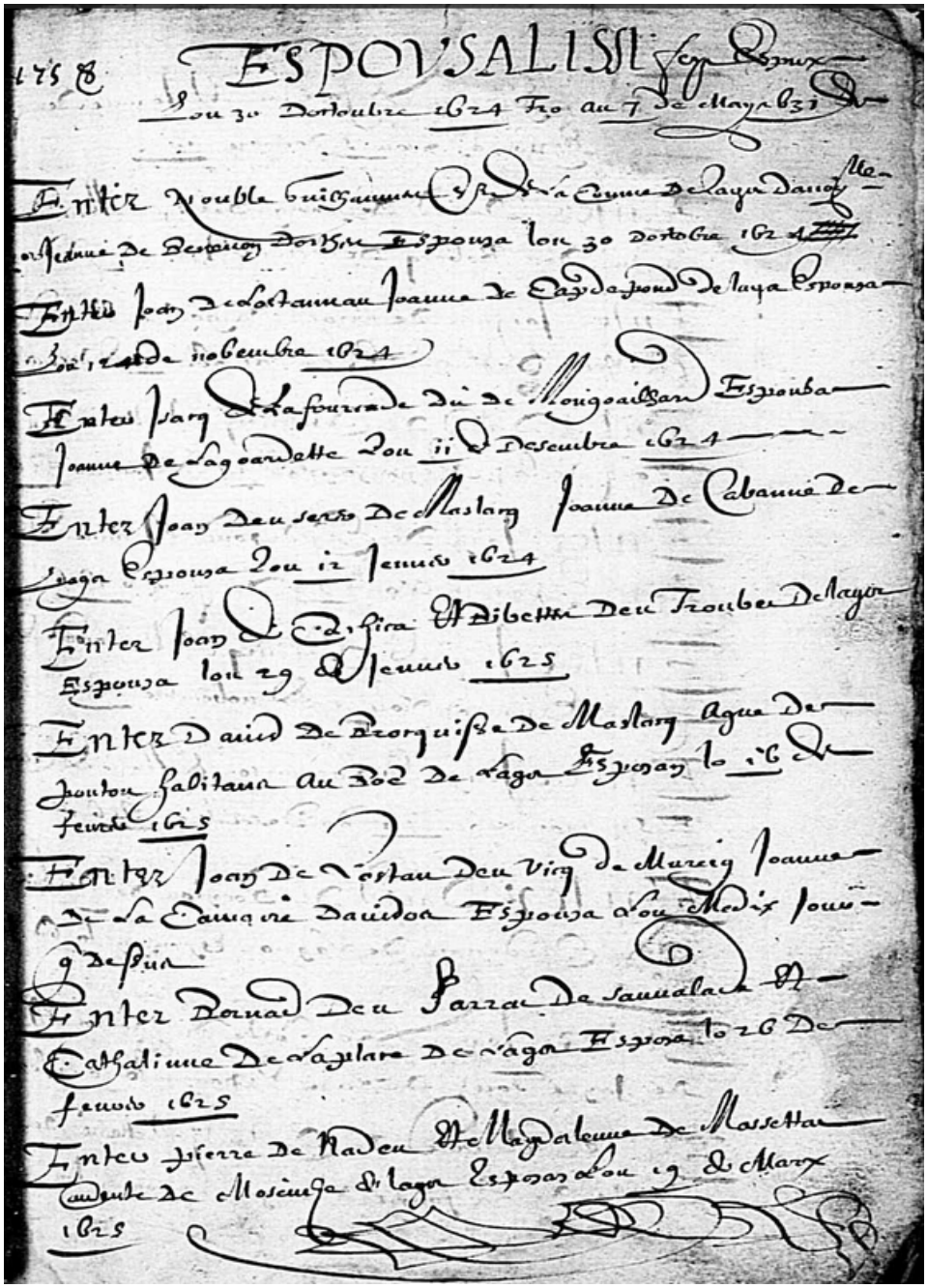

Première page du registre des mariages protestants de Lagor de 1624 à 1630 consultable en ligne sur le site earchives 64

rions dû signaler chacune des coupures pratiquées par trois points placés entre crochets, mais, pensant que cette accumulation de crochets risquait d'être fastidieuse pour le lecteur, nous avons parfois dérogé à la règle. Enfin, lorsque la lecture d'un mot ou d'un nom est incertaine, nous le faisons suivre d'un point d'interrogation placé entre parenthèse et, lorsqu'elle est très incertaine, de deux points d'interrogation placés entre parenthèse.

Il nous paraît utile, en introduction, de présenter brièvement le registre pastoral de Lagor qui est conservé aux Archives départementales des Pyrénées Atlantiques sous la cote 4E 301[1]. Il s'agit d'un registre composite constitué de cahiers de formats parfois différents, qui ont été reliés ensemble à l'aide d'une feuille de parchemin. Sauf de rarissimes exceptions, il ne renferme aucun acte de décès et les actes de baptêmes et de mariages y sont consignés dans des séries séparées. La période couverte est différente pour ces deux catégories d'actes[2]. Les actes de baptêmes sont conservés pour la période 1588-1668, les actes de mariages, quant à eux, sont conservés pour les périodes 1569-1576, 1614-1631 et 1634-1649. Les actes consignés dans ce registre sont ceux de l'Eglise de Lagor. Ils concernent donc des personnes de Lagor mais aussi de localités voisines (Abidos, Lahourcade, Os et Marsillon) et également (en moins grand nombre et en fonction, notamment, des vicissitudes des autres Eglises), d'autres localités (Arance, Lacq, Lendresse, Maslacq, Mont, Mourenx, Pardies, Sauvelade, Vielleségure, etc…)

Au début et pendant une assez longue période, les actes sont rédigés en béarnais, auquel se mêlent, avec le temps, des mots français, avant d'aboutir, dans la dernière période couverte par le registre, à des actes entièrement rédigés en français au milieu desquels apparaissent encore cependant des actes rédigés en béarnais[3].

Dans l'ensemble, les actes sont assez succincts[4], notamment les actes de mariages qui se résument le plus souvent à la date, au nom des époux et à leur localité d'origine[5]. Les actes de baptêmes sont un peu plus développés mais leur contenu varie quelque peu selon les périodes : si la date du baptême est, bien entendu, toujours indiquée, la date de naissance du baptisé ou son âge ne le sont que rarement ; le nom du père est indiqué mais celui de la mère ne l'est que rarement ; si le nom du parrain est toujours indiqué, celui de la marraine ne l'est qu'à certaines rares périodes et avec intermittence.

Si, pour les premières années, il semble que ce soit le pasteur lui-même qui tienne le registre, il semble qu'ensuite, cela soit un diacre : c'est ainsi, par exemple, qu'on lit : « Lo prumer de desembre 1577 a my Pierre PESSARTO (?) diacre de Lagor, me fo bailhat charye[6] de metre en registre (?) los (?) baptesmes qui se (?) feran de désy (?) en aban audit loc […] »[7] ; et ensuite, à une certaine période, ce fut « de LAUGAR, diacre en l'Eglise de Lagor » qui tint le registre, semble-t-il jusqu'en septembre 1652, mais, dans les dernières années, en raison peut-être de son âge, son écriture devint très difficilement lisible ce qui conduisit le consistoire de l'Eglise de Lagor à faire établir un nouveau cahier à compter du 5 mars 1651, reprenant donc les actes des dix-huit derniers mois de la «période» de Laugar (en les modifiant ou en les complétant le cas échéant et en ajoutant les actes qui auraient été «oubliés»). Ce nouveau cahier, tenu avec beaucoup de soin, commence par le texte suivant : « Au nom de Diu. Libe deu baptesme deus enfantz et filhes quy son estatz baptizatz en lou temple de la Religion reformade de Laguor despuxs (?) lou cincq de mars mille sieys centz cinquoante et un » ; il ouvre la

1 Pour des raisons de conservation, il n'est pas communicable ; il y a donc lieu de consulter son microfilm qui est conservé sous la cote 5 Mi 301/R1. Le registre est dans un assez mauvais état de conservation surtout pour les premières années : certaines pages ont été détériorées par des rongeurs ou par l'utilisation intensive du document et on relève un certain nombre de déchirures ; par ailleurs, l'encre a souvent pâli et est même parfois presque totalement effacée. Il en résulte que la lecture est parfois assez difficile. Dans ces conditions, les transcriptions que nous proposons sont souvent incertaines, voire très incertaines.

2 Les indications portées sur ce point dans le *Dictionnaire des pasteurs basques et béarnais (XVI^e^-XVII^e^ siècles)* d'Albert Sarrabère, CEPB, 2001, à la page 307 ne sont pas exactes.

3 Comme il aurait été trop long de traduire les textes rédigés en béarnais que nous citons, nous indiquons ici la signification d'un certain nombre de mots que l'on rencontre assez souvent dans les actes : « pay » = père : « may » = mère ; « fray » = frère ; « payri » (ou ses variantes) = parrain ; « mayrie » (ou « mayrine ») = marraine ; « mes » = mois ; « jener » = janvier ; « prumer » (ou « purmer ») = premier ; « tengut » = tenu ; « nascut » = né.

4 A de rarissimes exceptions près, ils ne sont accompagnés d'aucune signature.

5 Pendant une période est également indiquée la date du début des « annonces de maridadge » ; l'âge des mariés, quant à lui, n'est jamais indiqué.

6 « me fut confiée la charge »

7 « au dit lieu ».

période allant jusqu'au 10 août 1664 et la formule qui le clôt nous renseigne sur son auteur : « *lou present libe es estat feyt per my Joan de Cassorret, de Lagor, aben chergc deus Messieurs de Consistory et, dautant que so guy es escriut en aquet contien vertat, l'ey signat. A Laguor, lou detz de aoust mille sieys centz chichante et quoatte. De Cassorret* ».

Les actes de baptêmes suivants sont rédigés par un scripteur différent (qui n'indique pas son nom) jusqu'à la fin du registre, qui se termine par un acte du 13 octobre 1668, que nous transcrirons plus loin.

Après cette présentation de document, nous présentons les renseignements que nous avons recueillis à l'occasion de nos dépouillements, en essayant de les regrouper par «*thèmes*».

Page des annonces de mariages 1614-1617

LES PASTEURS[1]

Les pasteurs de Lagor

Dans son *Dictionnaire des pasteurs basques et béarnais*, A. Sarrabère donne une liste des pasteurs de l'Eglise de Lagor (en indiquant en préambule que « les années marquées sont les années certifiables ») : Duser (ou d'Uzer) Alexandre (1563-1580) ; Minvielle Jean (1588-1628) ; Lafitte Pierre (1633-1664) ; Darrigrand Isaac (1656-1668). Le dépouillement du registre confirme cette liste (en modifiant une des dates) et permet d'ajouter quelques éléments à la biographie de ces pasteurs établie par A. Sarrabère.

- DUSER (ou d'Uzer) Alexandre. Son nom semble en fait régulièrement orthographié «*du Ser*» et il semble que ce soit lui qui tienne le registre. Le 23 janvier 1572, il fut parrain (et sa femme marraine) de la «*première (?) filhe*» d'«*Arnaut (?) de LAURENX (??), domenger de Lagor*» : «*Jo Alexandre du SER, ministre de Lagor, ere payri et ma feme Johane (?) de PEDEMONT mayrine*»[2]. Le 13 avril 1572, il fit baptiser sa fille née de la veille : « *Jo Alexandre du SER, ministre de Lagor, ay (?) feyte (?) baptisa (?) Johane (?) ma filhe lo tretze de avril 1572 et Arnaut (?) de BERDUCQ ere payri et Johane (?) de PERHAUT (??) mayrine et ere nasquude lo doutze que ere disapde*[3] *et fo baptisade per Mr de BASSE*»[4].

- MINVIELLE Jean. Il est très souvent mentionné dans le registre (son nom étant orthographié MINUIELLE) et nous citerons seulement les mentions qui permettent de compléter sa notice établie par A. Sarrabère. Il eut plusieurs enfants qui furent baptisés à Lagor : le

1 Dans le document, on rencontre à la fois le terme de « ministre » et celui de « pasteur » (ou ses variantes) ; de la même manière, dans notre article, nous utiliserons indifféremment l'un ou l'autre de ces termes.

2 Dans le cas présent, il fut parrain de l'enfant d'un noble mais, en 1576 il le fut de la fille d'un « bordier » de Lagor et, en 1575, du fils d'un cagot du même lieu (voir plus loin).

3 « …elle était née le douze, qui était un samedi ».

4 D'après A. Sarrabère, *op. cit.*, il s'agit de Jean Basse qui, à l'époque, était ministre de Pardies.

23 février 1590, un fils (Samuel), dont le parrain fut « *Monsieur (?) Lafite, ministre d'Arance* »[1] ; le 19 avril (ou 19 janvier) 1592, un fils (Pierre)[2], dont le parrain fut « *egregy*[3] *Me Pierre Minuielle, juge* » [4] ; le 4 novembre 1594, une fille (Cathalinne) ; le 6 juillet 1597, un fils (Frances), dont le parrain fut « *noble Frances de Laborde* »[5] ; le 27 février 1600, un fils (Pierre), dont le parrain fut « *Me Arnaut de Laforcade* »[6] ; le 27 mai 1601, une fille (Suzanne), dont le parrain fut «*Me Guassiot Broquisse, sieurgien* » ; le 7 mars 1604, une fille (Catalinne), dont le parrain fut Pierre de Laforcade, de Lagor ; le 16 mars 1608, une fille (Jeanne), dont le parrain fut «*Me Jacop Despiutec (?), marchand de Lagor*» ; le 18 juillet 1610, une fille (Rachel), dont le parrain fut «*Me Lafite, ministre d'Arance*»[7].

En plus des éléments ci-dessus venant compléter sa biographie, le registre nous fournit un apport important : alors qu'A. Sarrabère indique que sa présence comme pasteur à Lagor est attestée jusqu'en novembre 1628, nos dépouillements nous permettent de l'attester jusqu'en 1633, ce qui est intéressant car cela permet de combler le «*vide*» existant dans ce *Dictionnaire* d'A. Sarrabère entre les pasteurs Jean Minvielle (1588-1628) et Pierre Lafitte (1633-1664). Dans le tableau des ministres de Lagor du *Dictionnaire* (p. 276), il faut donc désormais indiquer «Jean Minvielle (1588-1633)». Il semble même probable qu'il soit mort en 1633, mais l'absence de registre de décès ne permet pas de l'affirmer avec certitude. Il est établi cependant qu'en 1633, il était malade et, grâce au registre, on peut suivre l'évolution de la situation. Le 9 avril 1633, les deux baptêmes qui furent administrés le furent «per Monsr MINUIELLE, ministre d'Arthes[8] a cause de la malaudie de son pay ». Le baptême suivant (23 avril) fut administré par «Monsr de Lafite , pastour »[9]. Le baptême suivant (8 mai 1633) fut administré par «Monsr de MINUIELLE le juge»[10]. Le baptême suivant (11 mai 1633) fut administré par «Monsr COTURE, pastour[11]. Le baptême suivant (22 mai) fut administré par « *Monsieur Rémy, pastou* »[12]. Le baptême suivant (17 juillet) fut administré par «*Monsr de Lafite d'Arance*». Le baptême suivant (31 juillet) fut administré par «*Monsr de MINUIELLE, pastou en l'église d'Arthes*[13], *et prechand luy tal jour*». Les deux baptêmes suivants (28 août) furent administrés par *Monsr de Lafite, ministre d'Arance* ». Il n'est pas précisé qui administra le baptême suivant (11 septembre 1633). Les trois baptêmes suivants, le 2 octobre 1633, furent administrés par *Monsr de Lafite en son prumé (?) preche, embiat*[14] *per lou Sinode ; son preche fou sus lou texte Huroux son lous pes (?) de quetz quy porten la patz.* Cet ensemble de baptêmes éclaire parfaitement la situation : le 28 août 1633, Pierre Lafite est encore ministre d'Arance et le 2 octobre 1633, il prononce son premier « *prêche* » à Lagor comme pasteur du lieu. Pour ce qui est du pasteur Jean Minvielle, il est mentionné la dernière fois le 9 avril 1633 et il est indiqué qu'il était malade. Il quitta donc son poste entre cette date et le 2 octobre 1633, date du

1 D'après A. Sarrabère, *op. cit.*, il s'agit d'Antoine Lafitte qui, à l'époque, était ministre de Gouze et Arance.

2 Dans l'acte, il est seulement indiqué « un enfant de Me Joan Minuielle », alors que dans les actes de 1590 et 1594, il est bien précisé « ministre de Lagor » mais nous pensons cependant qu'il s'agit bien du pasteur de Lagor.

3 Qualificatif honorifique, que l'on pourrait traduire par *« honorable »*.

4 On peut penser qu'il s'agit d'un membre de sa famille ; si cela est bien le cas, cela fournirait une indication sur son origine sociale, alors que la notice d'A. Sarrabère ne la précise pas.

5 Le 7 septembre 1597, « Me Hoan de Minuielle, ministre », fut parrain d'un enfant (Samuel) de « noble Frances de Laborde, sr de Morenx ». Nous avons relevé d'autres baptêmes à l'occasion desquels il fut parrain, mais il serait trop long de les publier tous.

6 Le 22 mai 1602, « Meste (?) MINUIELLE, ministre », fut parrain d'une fille (Rachel) de « Me Arnaud de Laforcade, marchand de Lagor ».

7 D'après A. Sarrabère, *op. cit.*, Pierre Lafitte était ministre d'Arance-Gouze (première mention en 1610) ; il était le fils aîné d'Antoine Lafitte, ministre de Gouze et Arance (voir ci-dessus la note n° 1) et devint ensuite ministre de Lagor. Il y a lieu de noter que, dans le registre de Lagor, tant pour le père que pour le fils, il est indiqué « ministre d'Arance ».

8 Il s'agit de Samuel Minvielle, fils de Jean Minvielle, pasteur de Lagor, qui était ministre d'Arthez et que nous évoquerons plus loin.

9 Il s'agit de Pierre Lafitte, ministre d'Arance-Gouze (voir la note n° 7).

10 Il s'agit de Samuel Minvielle (voir la note n° 8).

11 D'après A. Sarrabère, il s'agit de Jacques COUTURE qui était, à cette époque, ministre de Vielleségure

12 D'après A. Sarrabère, il s'agit de Samuel Remy qui était, à cette époque, ministre de Pardies.

13 Lors de ce baptême, il fut également parrain.

14 « envoyé »

premier «*prêche*» de son successeur ; on peut de même penser, sans certitude cependant, qu'il décéda entre ces deux dates.

- LAFITE Pierre. Nous pensons, tout d'abord, qu'il faut orthographier son nom ainsi et non «*LAFITTE*» comme le fait A. Sarrabère, car outre qu'il est le plus souvent orthographié ainsi dans le registre de Lagor[1], lui-même signait «*de Lafite*» si l'on se réfère à la photocopie de sa signature reproduite par A. Sarrabère dans son *Dictionnaire***.** Nous avons vu qu'il prononça son premier «*prêche*» à Lagor le 2 octobre 1633. A. Sarrabère indique bien ce fait mais sa notice doit être complétée pour ce qui est des dates de sa présence comme ministre d'Arance-Gouze : il indique que la dernière date attestée est 1628, alors que, nous l'avons vu, nos dépouillements nous montrent qu'il était encore ministre de cette église le 28 août 1633. Il faut donc indiquer à son sujet, dans le tableau (Gouze-Arance) du *Dictionnaire* (p.276) non pas (1610-1628) mais (1610-1633).

Pour ce qui est de son séjour à Lagor, A. Sarrabère indique qu'il y demeura jusqu'en 1664, alors qu'il précise que son successeur, Isaac Darrigrand, y devint pasteur en 1656. Ceci implique donc qu'entre 1656 et 1664, il y aurait eu deux pasteurs à Lagor, ce qui nous semble peu probable. Pour ce qui nous concerne, nous pouvons indiquer que Pierre Lafite n'est pas mentionné dans le registre de Lagor entre 1656 et 1664 (ce qui, cependant, ne constitue pas une preuve). Pour s'assurer de la date de son départ de Lagor qui, à notre avis, pourrait peut-être se situer vers 1656, il faudrait dépouiller les actes du colloque d'Orthez (1654-1667)[2], sur lesquels se base A. Sarrabère lorsqu'il indique la date de 1664, ce que nous n'avons pas fait.

- DARRIGRAND Isaac. A. Sarrabère indique dans la notice de son *Dictionnaire :* «ministre de Lagor en 1656» en citant comme source le registre de Lagor. Or, nous n'avons, dans nos dépouillements, trouvé aucune mention de lui en cette année 1656, ce qui d'ailleurs ne prouve pas qu'il n'était pas alors pasteur. Le 11 juillet 1657, figure l'acte de baptême de son fils : «Mr(?) Isaac DARRIGRAN, ministre, a feyt baptizar un enfant noumat Jean-Pierre, peyrié Meste Jean-Pierre Darrigran de la ville d'Orthes». Il est ensuite mentionné dans des actes de baptêmes en 1661, 1665, 1666, «Monsieur Darrigran, ministre». Son nom apparaît enfin dans le dernier acte du 13 (?) octobre 1668 consigné dans le registre de Lagor[3] : «Le 13e (?) octobre 1668 a esté baptisé un enfant de Jean de BALETTE (?) présanté par Abraham de CABANE (?) et sa femme, tous du présent lieu de Lagor ; le nom de l'enfant est Abraham, qui a esté baptisé par Monsieur Darrigrand, ministre, renvoyé (?)[4] a Maslacq pour y faire l'exercice de la Religion prétandue refformée.»[5]

Pasteurs d'autres Eglises

De nombreux pasteurs d'Eglises voisines apparaissent dans le registre de Lagor, notamment lorsqu'ils viennent suppléer le pasteur du lieu en cas d'absence ou d'empêchement, ou lorsqu'ils interviennent comme parrains lors d'un baptême. Là encore, nous n'indiquerons que les renseignements qui viennent compléter le *Dictionnaire* d'A. Sarrabère.

1 On trouve aussi, notamment, l'orthographe *« Lafiite ».*

2 Ces *Actes du colloque d'Orthez* sont consignés dans le Manuscrit 546 de la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français dont le microfilm est conservé aux Archives départementales des Pyrénées Atlantiques dans le fonds du CEPB sous la cote 1 Mi 201.

3 Rappelons que Lagor ne figure pas dans la liste des Eglises *« autorisées »* par l'Edit de Saint Germain d'avril 1668.

4 Nous n'avons pas pu déterminer avec certitude s'il faut lire *« renvoyé »* ou *« envoyé ».*

5 Nous sommes étonnés de trouver, sous la plume d'un protestant (qui plus est occupant vraisemblablement une *« fonction »* dans l'Eglise de Lagor) une telle expression pour désigner sa religion. Comme il serait trop long d'étudier ce que peut révéler l'emploi d'un tel vocabulaire (qui, à notre avis, ne peut pas être considéré comme un *lapsus calami*) compte tenu des interprétations variées (et peut-être subjectives) qui peuvent en être données, nous laissons à chaque lecteur le soin de se faire sa propre opinion.

- MINVIELLE Samuel[1], ministre d'Arthez. Il s'agit du fils de Jean MINVIELLE qui fut, nous l'avons vu, ministre de Lagor de 1588 à 1633. Comme l'indique A. Sarrabère, il fut baptisé à Lagor le 23 février 1590, son parrain étant «Monsieur [Antoine] Lafite, ministre d'Arance». A. Sarrabère indique qu'il était écolier à Orthez en 1611 et étudiant en théologie à Orthez en 1612 ; le registre de Lagor le confirme : il fut parrain lors d'un baptême le 12 février 1612 *(«Samuel de MINUIELLE, escolier en theologie Orthes (?)»)*. A. Sarrabère précise qu'il fut nommé ministre d'Arthez «au synode de 1615» ; le registre de Lagor nous indique qu'il administra un baptême à Lagor le 23 août 1615 *(«pastour (?) Mr MINUIELLE le fils»)*. A. Sarrabère indique qu'il épousa Jeanne de Lichigaray en secondes noces, le 16 mai 1618 à Lagor : on lit, en fait, dans le registre de Lagor, qu'entre *«Mr Samuel de MINUIELLE, ministre d'Arthes [et] damyselle Jeanne de LECHIGUARAY*[2] *d'Orthes» les «annonces de maridadge» furent «commensades le 20 de may 1618*[3]*et esposa lo 4 de juin seguin»*.

- REMY Samuel, ministre de Pardies. Le 24 janvier 1666, un enfant de Pardies fut baptisé à Lagor *« a cause de la maladie de Monsieur de REMY, ministre »* ; ceci confirme la notice d'A. Sarrabère qui indique qu'en juillet 1666 « *il est malade et handicapé* ». (Il convient de rectifier le tableau des ministres de Pardies (p. 281), où il est indiqué *«REMY S. 1612 – 1656»* alors qu'il aurait fallu indiquer *«1612-1666»*).

1 Son nom, comme celui de son père, est, dans le registre de Lagor, toujours orthographié *« MINUIELLE »*.
2 En raison d'une tache, il est impossible de déterminer avec certitude s'il faut lire *« LECHIGUARAY »* ou *« LICHIGUARAY »* ; nous penchons cependant pour la première des deux graphies.
3 On lit, en fait, sans contestation possible, *« 1619 »* mais, vu l'emplacement de l'acte dans le registre, il semble (sans aucune certitude cependant) qu'il faille comprendre *« 1618 »*.

VIE RELIGIEUSE

Bien que, malheureusement pour l'historien, aucune notation concernant la vie religieuse n'ait été consignée dans le registre de Lagor, nous avons pu, au cours de notre dépouillement, « glaner », au détour des actes, un certain nombre de renseignements, souvent ténus certes, mais qui faute, souvent, de sources disponibles, peuvent se révéler intéressants. Nous les présentons ci-dessous par « thèmes ».

Les synodes

On lit dans un acte de baptême du 22 septembre 1639 que celui-ci fut administré à Vielleségure « *a cause Monsieur de Lafite ere au sinnode a Sauuaterre* ». Il s'agit d'un renseignement important car il nous fournit la date, ainsi que le lieu de réunion d'un synode de l'Eglise de Béarn qui, à notre connaissance, étaient ignorés jusqu'ici.

L'exercice du ministère pastoral

Le pasteur de Lagor officie également à Lahourcade : « *Ce 4 juin 1651, tal baptisme se fit a l'axion d'apres disner, estant le matin Monsieur de Lafiite a Laforcade administrer la suinte Cene* ». Il officia également à Sauvelade : par exemple le 28 août 1644, un baptême fut administré *«a Saubalade per Monsieur de Lafiite noustre pastur administrant tal jour la suinte Cene»*. Il ressort également de certains actes que le pasteur de Lagor officia aussi à Vielleségure : on lit un acte de baptême du 8 novembre 1643 « *Monsieur de Lafiit (?) ana (?) lou matin a VIELASEGURE* » ; le 8 mai 1644, un baptême « *de fé a Viellesegure per Monsieur de Lafite, nostre pastour* » ; le 25 décembre 1649, un mariage fut célébré *«au preche Segnour (?)*[4] *feyt per Mr. De Lafiite a BIELASEGURE (?) administrat (?) la ste Cene»*. On remarquera que ces actes à Vielleségure se situent dans une période pendant laquelle d'après le *Dictionnaire* d'A. Sarrabère, l'Eglise de ce lieu était dépourvue de pasteur.

4 La lecture de ce mot est particulièrement incertaine ; peut-être faudrait-il lire *« seguont »* (?).

Dans de nombreux actes apparaissent des pasteurs d'Eglises voisines (Pardies, Maslacq, Castillon, Arthez, Gouze, Arance, Vielleségure, etc…) venant officier à Lagor, ou des gens de Lagor se déplaçant à l'extérieur pour un baptême ou un mariage, à cause de l'absence ou de l'indisponibilité du pasteur de Lagor ; nous n'en citerons que quelques exemples[1] : on lit, à la fin de l'acte d'un baptême administré le 29 septembre 1619, «*pasteur Monsieur de LAFITE d'Arance le mineur a cause Monsieur de MINUIELLE ere malau*» ; le 16 novembre 1642, un baptême fut administré par «*Mosr MAJENDIE, ministre a MASLAC prechant a Laguor*» ; le 27 décembre 1645, deux baptêmes «*foun (?) feyts per Monsieur DISEROTE, ministre de GOUSE, en un jour de disapte[2] marcat de Laguor en apsensy (?) de Monsieur de Lafiite*» ; le 16 septembre 1646 un baptême «*se fe a Mourenxs per Monsieur REMY en apsensy de Monsieur de Lafiite, noustre pastour*» ; le 15(??) mars 1651 « *tal batisme de fe (?) per Monsieur DISEROTE lo dilus[3], a cause Mr de LAFIITE no biengo dimenche*».

On relève également (quoique beaucoup moins fréquemment) des fidèles d'autres Eglises venant à Lagor en raison de l'indisponibilité de leur pasteur : c'est ainsi que le 24 janvier 1666 fut baptisé à Lagor un enfant de Pardies « *a cause de la maladie de Monsieur de REMY, ministre* ».

Nous pouvons également citer trois actes dans lesquels apparaissent des difficultés rencontrées par le pasteur ou par l'Eglise de Lagor[4].

Le 6 février 1633, «*tal baptisme se fé au debaig la halle[5] a cause LA FOURCADE ferma la porte de la mayson de ville*»[6] ; le 6 janvier 1641, un mariage fut célébré «*per M. de Lafite, pastour de Laguor, a Sauualade a cause d'un empechament de la Cour[7] pourtant inhibitions de prechar a la maison de ville*» ; le vendredi 19 juin 1643 « *tal baptesme se fé (?) a Sauualade per Monsr de Lafite, ministre de Lagor a cause no (?) prechabe a Lagor per (?) nou lou paguar sous gadges […]* ».

Diacres, anciens et surveillants» de l'Eglise de Lagor.

On relève dans les actes un certain nombre de noms de diacres, d'anciens et de «*surveillants*» de l'Eglise de Lagor ; nous les présentons ci-dessous, en indiquant entre parenthèses, après chaque nom, la date à laquelle nous l'avons rencontré[8].

- Diacres : «Mestre (?) Pierres de PESARTO, dyacre» (1573) ; «Me Ramon deu MANESCAU» (1601) ; «Me Joan de LAUGAR, diacre de l'Eglize de Lagor» (1616) ; «de LAUGAR, diacre en l'Eglise de Lagor» (1636)[9] ; «Me (?)Jacop deu (?)REY (?), diacre» (1646) ; Mestre Zaconi e de BARRERE, diacre (?)» (1652).

- Anciens : «Me Pierre deu (?) CABER, ansien en l'Eglise» (1640) ; «Joan de PUCHEU, ancien» (1640) ; « Metre Jean de CASSOURET, de Laguor, ansien en l'Eglise et garde [10] l'an present (??)» (1643)[11] ; «Joseph de NADEU, ancien» (1666) ; «le sieur REYLOSTAU, ancien» (1668).

- Surveillants : «Peyrolet DESPIEUTE (?), surveillant de la Gleyse de Lago» (1575) ; « Lou 12 de fevrer 1617 Me Isacq de MATHEU a feyt baptisar Pierre, pairy Me Peyrolet (?) de BARRERE, toutz dux juratz et surbeilhans (?) de Lagor».

1 Voir aussi ceux que nous avons cités dans le chapitre consacré aux pasteurs.
2 *« samedi »*
3 *« lundi ».*
4 Voir aussi plus loin, le chapitre consacré aux *« accidents climatiques ».*
5 *« sous la halle ».*
6 Au sujet de cette *« maison de ville »* qui servit de temple aux Protestants de Lagor pendant une certaine période, nous renvoyons, notamment, à l'article de M. Jean Ouerdane, « Lagor depuis le haut Moyen-Age », paru dans le *Bulletin des Amis de Caubin* de 1980 à 1982.

7 Ce terme désigne vraisemblablement le Parlement de Navarre siégeant à Pau.
8 Lorsque nous avons rencontré un même personnage à plusieurs reprises, nous n'indiquons pas toutes les dates auxquelles nous l'avons rencontré.
9 Il semble s'agir du même personnage que celui rencontré en 1616.
10 Il faut, semble-t-il, comprendre « trésorier communal ».
11 Dans un acte de 1649 dans lequel il figure également, on lit « Meste (?) Joan de Cassouret, ansien et regent ».

La «Sainte Cene», les jeûnes, etc…

On relève, dans les actes, un certain nombre de mentions de la *«Sainte Cene»*[1], qui correspondent aux dates traditionnelles de la célébration de celle-ci.

On relève également la mention de jours de jeûne : *«lou purmer d'octobre [1648] jour de judy et sellebrant (?) ung june generral lou sept de mars [1658] […] jour de jeune».*

On peut signaler, enfin, un acte du 20 janvier 1642 : *«un preche extraordinary de pregari de Pierre deu HILHOU precha Monsr de Lafite et se baptisa une fille deudit Pierre deu Hilhou […], son nom est Miramonde».*

Mentions de fêtes de saints.

Nous avons relevé dans le registre deux mentions de fêtes de saints : dans un acte de baptême du 17 juin 1635, on lit *«tal enfant nasco le jour de St Micqueu*[2]*de l'an 1633» ; d*ans la marge d'un acte de mariage du 25 juin 1643, on lit *«en ung judy l'andejour (?)*[3] *de St Jean».*

On peut signaler par ailleurs, dans deux actes de baptême qui se suivent, la mention du *«mardi gras» : «Lou 28 de fevrer jour de dimarx gras*[4] *1645 […]nascou une fille […]» ; lou dimerx endejour dimarx gras*[5] *nascou un filz […].*

Ces mentions témoignent de l'utilisation de repères calendaires catholiques.

On remarque enfin que le 29 juin 1575, lors du baptême du fils d'un cagot, dont le pasteur de Lagor fut le parrain[6], le prénom « Paul » choisi pour l'enfant (vraisemblablement par son parrain, le pasteur) fut celui de l'un des deux saints fêtés le 29 juin, jour du baptême (saint Pierre et saint Paul) ; il est vrai que les écrits de ce dernier sont particulièrement «appréciés» dans les Eglises issues de la Réforme.

1 Dans un acte de baptême du 5 septembre 1649, on relève l'expression « jour de la sainte Cene au Seignou ».
2 La Saint-Michel est fêtée le 29 septembre.
3 « le lendemain ».
4 « jour de mardi gras ».
5 « le mercredi lendemain du mardi gras, naquit ».
6 Cet acte est transcrit plus loin dans le chapitre consacré aux cagots.

AUTOUR DE LA NAISSANCE[7]

Il y a lieu de noter, tout d'abord, qu'on ne relève, dans le registre, aucun enfant trouvé.

Les enfants illégitimes quant à eux, sont très peu nombreux[8]. Nous n'avons relevé que trois cas *«assurés»*[9] : le 21 novembre 1601 *« Gassiot deu […] a presentat un enfant bastart au baptesme, apperat Pierre, fil de Peyronne deu […]*[10] *; «se aber feyt ab Jean de […]» ;* le 19 janvier 1642 *«se battiza une fille de Rachel de […], bastarde […], son nom es Isabe* [11] *bastarde […].* Le 21 juin 1662 *« Marie […] a feyt baptizar une filhe bastarde, la quoale dise».* Deux cas paraissent probables : le 4 janvier 1637 *«se baptisa [un] enfant prettendut estar au deffunt Pierre […], fiansat ab Magdalenne […] ;* le 2 octobre 1639 *«se baptisa une fille pretendude de Joan […], molier au moli* [12] *de LA COMME et de Joanne […]».*

Dans un acte de baptême, le rédacteur de l'acte prend soin de lever le soupçon d'illégitimité qui pourrait peser sur une naissance : le 29 décembre 1658 *«Marie de LABORDE, beude*[13] *au defunt Bernad deu NEBOUT, a feyt baptizar un enfant […] ; ladditte Marie ere grosse deudit enfant quinze jours abant la mort deudit bernad son marit».*

On peut, dans un autre acte, noter la formule utilisée pour désigner des jumeaux : *«Ramon de CARRERE et sa feme au feyt baptisa (?) Pierres (?) et Johan, lors filz, que sont d'une ventrade et Pierres (?) es lo purmer (?) nascut ; lo payrii de toutz deux johande LALANE (?), d'Abidos et sa feme mayrine ; a Os le 30 de decembre (?) 1571».*

7 En lisant ce chapitre et certains des suivants, il y a lieu de garder à l'esprit qu'à compter du rétablissement du culte catholique en Béarn, exista, à côté de la communauté protestante, une communauté catholique qui, bien entendu, n'apparaît pas dans ce registre pastoral mais apparaîtrait dans les registres paroissiaux catholiques si ceux-ci avaient été conservés (ils ne le sont qu'à partir de 1694), ce qui aurait permis d'intéressantes comparaisons.
8 Mais ont-ils toujours été signalés comme tels ?
9 Il est très possible, cependant, que certains aient pu nous échapper.
10 Le nom de famille est le même que celui de Gassiot mentionné au début de l'acte.
11 C'est le prénom de sa marraine.
12 « meunier au moulin ».
13 « veuve ».

Il nous paraît intéressant, enfin, de publier un acte de baptême qui nous renseigne sur le sort d'une enfant devenue orpheline le surlendemain de son baptême : *«Noble Anne d'Abidos, feme relicte*[1] *deu Sr Peyrot de PEDELABORDE, merchant et jurat de Lagor, a feyte baptisa (?) Johane, payri frances de Pedelaborde et Johanete (?) de St CRICQ (?), sa feme mayrine, a Lagor lo 16 de octobre 1575 ; lo pere de ladite Johanee ere mort lo 7 de agoust precedent (?) et, lo 18 deudit mes d'octobre, mori ladit Agne, may de ladite Johane ; ladit Johane fo donade a neuri de pope*[2] *a la (?) molier* [3]*de Peyrotet de GOALLART dit de Came (?) d'aur (?) et per (?) mes (?) Frances, fray et payri, prometo pagar per lo norissatge (?) 2 f. (?)*[4] *et […]*[5] *d'oli*[6] *; lodit mercat fo feyt lo 23 de octobre 1575.»*

AUTOUR DU BAPTÊME

Le registre pastoral de Lagor fournit un certain nombre de renseignements sur le baptême ainsi que sur les questions qui y sont liées, notamment celle des prénoms attribués aux enfants. Certains de ces renseignements, qui peuvent être qualifiés de *«ponctuels»,* vont être présentés ici ; pour les questions qui nécessiteraient une étude approfondie et, notamment, l'établissement de statistiques dont la réalisation dépasserait le cadre de cet article, nous nous contentons d'indiquer des pistes de recherche en les accompagnant, éventuellement, de quelques observations ou hypothèses que notre dépouillement nous a inspirées.

Les actes de baptême

Leur contenu n'est pas homogène tout au long de la période couverte. Certains renseignements y figurent toujours, ou dans la très grande majorité des cas : date du baptême ; nom, prénom et localité d'origine[7] du père[8] ; prénom attribué au baptisé ; nom, prénom et localité d'origine du parrain. D'autres ne figurent qu'à certaines périodes ou seulement dans certains actes : date de naissance (ou âge) du baptisé ; nom et prénom de la mère ; nom et prénom de la marraine. Enfin, dans quelques actes, figurent d'autres renseignements de nature diverse.

L'âge au baptême

Comme nous venons de le voir, la date de naissance du baptisé ou son âge ne sont malheureusement indiqués que dans une minorité d'actes. Le relevé de toutes les indications fournies dans le registre permettrait cependant de réunir un ensemble de données qui rendraient possible l'établissement de statistiques sur l'âge au baptême et son évolution tout au long de la période ou, éventuellement, en fonction de la situation sociale des parents.

N'ayant pu réaliser ce relevé, nous ne pouvons faire état, dans ce domaine, que d'une impression d'ensemble. Sauf pendant une assez courte période (1637-1640) pendant laquelle la date de naissance est très fréquemment indiquée, il nous semble que l'âge du baptisé est indiquée lorsqu'il s'agit d'un âge assez avancé : le 19 juillet 1573, il est indiqué *«ladite filhe habe hoeyt mes quant fo baptisade»* ; le 2 octobre 1633, on lit : *«l'enfan ere adyat de dux mes ou environ lou jour deu baptesme».* Dans un acte du 23 avril 1634, il est indiqué : *«lou pay a dit que l'enfant ere adyat de dux mes, requerit ac metter»*[9] *;* le 17 juin 1635, fut baptisé un enfant né fin septembre 1633[10]. Nous disposons de deux *«versions»*[11] de l'acte de baptême le 12 mai 1652, d'un fils de *«M*[e] *Pierre de GUIROYE»* : dans celle qui fut reprise après coup, on lit : *lou dit enfant ere nascut un an ou quatorze mes auparabant» ;* dans la

1 « veuve ».
2 « mise en nourrice ».
3 « l'épouse ».
4 La lecture de ce chiffre et de cette lettre est très incertaine ; peut-être faut-il comprendre « 2 francs ».
5 deux mots (dont peut-être une abréviation) que nous n'avons pas réussi à lire.
6 « d'huile ».

7 L'indication de la localité d'origine, tant du père que du parrain, figure soit dans l'acte lui-même, soit en marge.
8 La profession ou le statut social tant du père que du parrain, ne sont indiqués que dans un petit nombre d'actes.
9 Cette dernière formule semble indiquer que c'est le père du baptisé qui a demandé que l'âge de son fils soit précisé dans l'acte.
10 Il est indiqué dans l'acte « per estar constret son pay a tal baptisme » (« constret » = « contraint »).
11 Voir plus haut.

«*version primitive*» du diacre Laugar, on lit : «*tal enfant (?) fou tengut pendent la lecture (?) du baptesme per sa neurisse (?) et abillat de (?) sa (?) gone (??)*[1], *begin (?)*[2], *baxs (?)*[3], *esten adgat d'un an ou plus […]*». Le 12 novembre 1662, l'enfant baptisée «*ere nascude tres sepmanes (?) auparabant*». Le 13 janvier 1664, l'enfant baptisé «*ere nascut quoatte mes ou plus auparabant*». Le 13 juillet 1664, l'enfant baptisé (fils de « *Meste Pierre de Guiroye* »)[4] « *ere nascut quoatte ans et tres mes auparabant* ».

Le choix du prénom de l'enfant

Le registre de Lagor permettrait une étude des prénoms attribués : liste des prénoms utilisés et classement en fonction de leur fréquence ; évolution éventuelle de cette fréquence au long de la période ; pourcentage des prénoms «*bibliques*», et toutes ces données pourraient être comparées avec celles déjà connues pour d'autres Eglises protestantes à la même période. Là encore, une telle étude aurait dépassé le cadre de cet article et nous nous limiterons donc à signaler un certain nombre de prénoms rencontrés que l'on peut, pour cette époque, considérer comme quelque peu «*archaïques*». En septembre 1591, en janvier 1592 et en avril 1598, une enfant fut prénommée «*Brunette*» et dans les trois cas le parrain fut le même : «*Me Pierre DUSSERT*». On peut mentionner d'autres exemples : «Miramonde» (1590 et 1598), «Condessine» (1592) ; «Doussine» (1592) ; «Clarmontinne» (1596) ; «Guassiot» (1597) ; «Goailhardinne» (1597 et 1598) ; «Esclou» (1599) ; «Morlanne» (1599) ; «Goailhardinne» (1645).

On pourrait également étudier les raisons ayant conduit les parents à choisir tel ou tel prénom pour leur enfant ; comme, là encore, cette étude dépasserait le cadre de cet article[5], nous nous limitons à quelques remarques. On relève deux types de choix : soit les parents suivent la coutume, généralement respectée en Béarn, qui voulait que l'enfant baptisé reçoive, selon le sexe, le prénom de son parrain ou celui de sa marraine, soit, sans tenir compte de celui-ci, ils suivent les recommandations de l'Eglise réformée et choisissent un prénom tiré de la Bible et en particulier de l'Ancien Testament ; il serait très intéressant d'établir le pourcentage respectif de ces deux types de choix, d'étudier leur éventuelle variation au long de la période ou en fonction de la catégorie sociale à laquelle appartenaient les parents[6]. Pour terminer sur ce point, nous avançons, avec la plus grande prudence, une hypothèse : ces deux types de choix pourraient, peut-être, être considérés comme un «marqueur» de la profondeur de la conviction réformée des familles concernées.

Le choix du parrain[7]

Nous nous limitons sur ce point à quelques remarques :

- dans un certain nombre de cas, le père est le parrain de l'enfant (et éventuellement, la mère, la marraine). Par exemple : le 2 octobre 1633 «*se baptisa un enfant de […], payrin loudet […], pay et mairie Joanne, sa filhe*» ; dans un cas, le 3 décembre 1635, bien que le parrain soit présent c'est le père qui «tient» l'enfant lors du baptême : «*un pairy Samuel de Trotes (?), d'Arance ; l'enfant fou tengut per soudit (?) pay, present loudet Samuel.*»
- les notables (notamment les nobles) apparaissent comme parrains tant d'enfants d'autres notables que d'enfants de familles «*modestes*» ;
- le pasteur de Lagor ou des pasteurs d'Eglises voisines apparaissent comme

1 La lecture de ce mot est particulièrement incertaine ; si nous avons bien lu, *« gone »* pourrait désigner la *« robe »* que portait le baptisé.

2 Ce terme semble désigner un « béguin », c'est à dire, dans ce cas, le bonnet que portait le baptisé.

3 « bas ».

4 Il semble s'agir du même personnage que celui qui apparaît dans l'acte de baptême du 12 mai 1652 mentionné plus haut et dont le fils était âgé d'un an ou plus lors de son baptême.

5 Une telle étude serait possible pour les garçons mais plus difficile pour les filles, dans la mesure où, comme nous l'avons indiqué, le prénom de la marraine, à la différence du prénom du parrain, n'est que rarement précisé dans les actes.

6 A la suite de notre dépouillement, il nous semble (mais avec beaucoup de réserve) que c'étaient peut-être surtout les « élites » qui opéraient le deuxième type de choix.

7 Rappelons que l'identité de la marraine n'est qu'assez rarement indiquée dans les actes de baptême.

parrains, même, semble-t-il, lorsqu'ils administrent le baptême.

Le «remplacement» du parrain

On relève un certain nombre de cas dans lesquels ce n'est pas le parrain choisi qui «*tient*» l'enfant lors du baptême, mais un «*remplaçant*» et ce, pour différentes raisons :

- indisponibilité ou maladie du parrain ; nous ne citons que deux exemples : le 21 août 1575 «*payri lo Sr. Bertran DESPIEUTE (?) mes, per so que (?) ere malau (?) fo presentat per lo Sr Johan de PEDELABORDE*» ; le 28 janvier 1652 «*lou payrii ere Me (?) Ellie (?) de LAMERENX mes, a cause de son absence et que l'enfant se trouba mau, loudit deu CABER lou presenta*».
- «*difficultés*» du parrain choisi avec l'Eglise : le 31 octobre 1620 «*Johan deu TISNER a feyt baptisar Arnaud, pairy Aranud de LARRABER, louquoal a declarat se boulé rangear a la disiplinne (?) de la Glizy*[1] *mais a feyt venir loudit enfant a Abraham deu FAURAS (?)*» ; le 6 novembre 1633 «*se baptisa un enfante de Bernad deu VIGUER, pairy David de TOYAA? D'Arance et tal enfant tengut per loudit Bernad a cause loudit de Toyaa ere prebengut*[2] *en l'Eglizy*».
- le parrain est catholique : le 14 mai 1644, «*se baptisa ung enfant de Joan Chicoy DARGANT (?) […], pairy Me Joan DARGANT (?), son fray et jurat de Lagor et tengut per Me Joan de CASSOURET, son bou (?) fray a cause es catoulique (?) roma lou pairy…*» ; le 5 mai 1647 et le 1er octobre 1648, quelqu'un, pour «*tenir*» l'enfant, remplaça le parrain «*a cause luy es papiste*»[3].

La cérémonie de baptême[4]

On ne relève, sur ce point, que quelques menus détails :

- le 22 août 1638 «*se baptisa […] et permetou (?) que tal baptisme fousse feyt a la misse (?)*» ;
- le 12 mars 1645, un enfant *fou batisat a la misse*[5] *biron 4 oures (??) apres miey (?) jour […]*[6] ;
- le 4 juin 1651 *tal baptisme se fit a l'axion d'apres disner estant le matin Monsieur de Lafiite a LAFORCADE administrer la sainte Cène* ;
- le 1er septembre 1653 « *se baptisa […] a l'axion deu bespre […]* ;
- le 18 janvier 1665 «*le baptesme a esté fait dans la maison de Monsieur Darrigrand*[7]*, a cause de sa maladie*».

AUTOUR DE LA MORT

Aucun acte de décès n'étant consigné dans le registre de Lagor, les renseignements que nous avons pu relever dans ce domaine sont très peu nombreux :

- Dans la marge d'acte de baptême du 6 mai (?) 1646, le diacre «*de LAUGA*» porta la mention suivante : «*le perre [feu Monsieur Peyret, abee de TARSACQ] deseda a Laguor et meson de lacomme d'une disanterie (?) le judy […]*[8] *d'octobre 1645 ferm (?) amy (?) et mourut en vre cretien*».
- Le 30 novembre 1646 «*se baptisa une fille de Metre (?) Jean de NADEU (?) […] ; son nom es Marte, nascou loudit jour et Jeane de LISTOURE (?), sa mais (?), disedy (?) incontinent sa nexence et ladite Marte ung houre apres soun baptesme et foun metudes en ung medixs (?) coufre […] ; en medixs jour, disedy Jeane deu TOUR (?) de SERRES (?), famme a Me (?) Jean deu CABER, de Laguor, famme d'une condition honnorable et crainhente Diu et foun (?)*

1 « de l'Eglise ».
2 « prévenu » (ici, au sens juridique de ce mot).
3 Ces cas de choix d'un parrain catholique nous paraissent très révélateurs : ils montrent, à notre avis, que les motifs d'ordre familial ou sociologique qui conduisaient au choix du parrain étaient considérés comme ayant plus d'importance que l'appartenance religieuse de celui-ci, qui passait, en quelque sorte, au second plan.
4 En principe, les baptêmes étaient administrés le dimanche et le mercredi après le *« prêche »*.
5 L'utilisation, dans cet acte comme dans le précédent, du mot *« messe »* pourrait, peut-être, être considérée comme révélatrice d'une certaine permanence, dans l'esprit des protestants de cette époque, du vocabulaire et des pratiques de l'Eglise catholique dont le souvenir n'avait pas totalement disparu.
6 « environ 4 heures après midi ».
7 C'était le ministre de Lagor de l'époque.
8 Laissé en blanc.

toutes duues (?) en ung medixs temps enterrades i (?) estent (?) casy tout (?) Laguor[1][…]».[2]

ACCIDENTS CLIMATIQUES

Nous avons relevé, dans trois actes de baptême, la mention d'événements que l'on peut qualifier d'*«accidents climatiques»*.

- Le 28 juin 1643 *tal baptesme fou feyt a MOURENXS (?) per Monsieur Remy a cause Mr de LAFIITE no pouscou (?) pasar lou Gabe estant (?) desbordat.»*
- Après les actes de trois baptesmes administrés le 28 avril 1647, on lit la mention suivante : *«lous susdits 3 baptismes se fen en la bourde (??) deu POUEY apertenente a Monsieur de Lafourcade, a cause la maison de bile (?) oun (?) fasem noste (?) exercisse (?) [3] tomba per ung grant bent et tomba a Lagor grant […][4]*.
- *«Lo cinq de septembre 1649, jour de la sainte Cene au Seignour (?) se baptisa ung enfan […] ; en tal jour Monsieur de La fiite, pastur (?), fou constret [5] sourtir de la cheyre a cause d'une gran peirade (?) [6] quy tomba tal jour et oure (?)[7] deu preche tal (?) de fee (?) debax (?)[8] la chiminee (?)[9], despuxs (?)[10] PIROT (?) tro[11] le temple no damoura (?) res (?) cause que lous bibentz n'aben bist despuxs (?) MIRASOUR (?) tro lo temple et tro MURCY(?)».*

NOTABLES

Ce registre constitue, bien entendu, une source essentielle pour la connaissance des familles nobles locales, ainsi que des familles de notables locaux mais on y relève aussi des nobles et notables d'autres localités qui interviennent généralement comme parrains, qu'il serait bien trop long de mentionner dans leur totalité ; nous nous limitons donc à quelques exemples[12].

Le 23 mai 1574, fut parrain *«Mossieur (?) lo capne[13] BRASSELAY»*. Le 7 janvier 1598 *«se baptisa un enfant de Me Bernad de PESARTHO, forré du Rey[14], pairy noble Frances de Laborde, Sr de Morenx»*. Le 3 octobre 1599 *«Mr Pierre DUSSERT, procurayre deu Rey, a feyt baptisar Arnaud, pairy Arnaud deu CABER, jurat de Lagor»*. Le 25 mai 1603 fut parrain du fils (Guilhaume) de *«nouble Pierre de Laborde, autrement (?) de LACOMME, de Lagor, noble Guilhaume MUNEINH (?) cappitaine»*. Le 17 juillet 1605, fut parrain *«Hanricq (?) de PONT, fil de nouble Jean de PONT, abbat d'Artix»*. Le 23 décembre 1607 *«Me jean de St CRICQ, procurayre (?) deu Rey de Pau»* fut parrain d'un fils (Joan) de *«nouble Pierre de LACOMME»*. Le 16 juillet 1617, fut parrain *«Monsr (?) lou capitaine GENTILLART (?) de NAUARRENX»[15]*. Le 14 juillet 1621 fut parrain *«nouble Gratia de LABORDE, abbat de SAUUALADE»*. Le 15 octobre 1628

1 Si nous avons bien lu (l'écriture de cet acte étant particulièrement difficile à lire), il semble qu'il faudrait comprendre que *« presque tout Lagor »* (c'est à dire protestants et catholiques rassemblés) aurait assisté à l'enterrement de ces deux protestantes.

2 Nous n'avons pas réussi à lire entièrement la dernière partie de cet acte et nous ne la transcrivons donc pas.

3 Voir aussi, plus haut, le chapitre consacré à l'exercice du ministère pastoral.

4 Suivent trois lignes dont l'encre est presque effacée et que nous n'avons pas réussi à lire ; il semble qu'y soient énumérées un certain nombre de maisons de Lagor qui « tombèrent » sous l'action du vent, après quoi, il semble qu'on puisse lire « et la plus grant (?) part descoubert (?) de (?) tant (?) tal bent fou (?) » ; ensuite, après un espace laissé en blanc, il semble qu'on puisse lire « [mot pas lu] so quy no fuere (?) feyt de la memory deus (?) bibentz en tal regne et desus (?) nes (?) feyt lo denombrament per my de Laugar ». (Rappelons que « de Laugar » était le diacre qui tenait le registre à l'époque). Compte tenu de l'effacement de l'encre et du fait que l'écriture est difficile à lire, nous insistons sur le caractère très incertain de la lecture que nous proposons.

5 « contraint ».

6 D'après le *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*_de V. LESPY et P. RAYMOND, ce mot peut désigner un « abbatis de grêle ».

7 Si nous avons bien lu, il faut comprendre « heure ».

8 Si nous avons bien lu, il faut comprendre « sous ».

9 Il semble qu'il faille comprendre « cheminée » ; si tel est bien le cas, on pourrait peut-être comprendre (mais avec beaucoup de réserves) que le pasteur, contraint de sortir de la chaire à cause de l'abattis de grêle qui abîma le toit, dut se réfugier sous le manteau de la cheminée pour prononcer son prêche.

10 Si nous avons bien lu, il faut comprendre « depuis ». La lecture de la fin du texte, notamment des noms propres (ou que nous avons compris comme tels) est particulièrement incertaine ; quant à sa signification, nous devons avouer qu'elle demeure pour nous un peu obscure.

11 « jusque ».

12 Nous renvoyons les chercheurs au relevé, mentionné ci-dessus, effectué par M. OUERDANE.

13 Il faut vraisemblablement comprendre *« capitaine »*.

14 « fourrier du Roi » ; dans l'acte de baptême d'un nouvel enfant, le 18 juillet 1599, il est indiqué « Monsieur de PESARTHOU, fourrer deu Rey. "

15 Le 17 novembre 1596 avait été parrain « lou capitaine JENTILLART(?) » ; peut-être s'agit-il du même personnage.

«nouble Guilhaumes (?) de LACOMME fe (?) baptisar Jaques Pierre, pairy Me Jacques de BENEUEN, advocat au Parlement, habitant lous toutz a Lagor.»[1]. Le 19 (?) août 1640, furent parrain et marraine d'une fille de *«Joan DARGAUD (?) dit (??) BEROY, Monsieur LAMY (?) secretaire de Monseigneur de GRAMOND, lieutenant du Roy en Bearn et damoyselle Jeanne de TAMON, sa femme, habitans (?) a Ste SUSANNE»*. Le 3 février 1641 fut parrain *«Monsr VEGUIER, aduocat (?) en la Cour»*. Le 11 février 1652 furent parrain et marraine *«Mr de LOSTAU, d'Oloron, aduocat en la Cour et […] damiselle de CAPDEUIELLE, sa sor»*.

On relève également, dans le registre, de très nombreux jurats de Lagor, qu'il serait trop long de mentionner ici. Nous signalerons seulement que, dans un acte du 27 décembre 1598, il est indiqué *«lo seinhour Arnaud de La forcade, jurat»*[2] et que, dans un acte du 7 juillet 1619, il est indiqué *«Me Pierre de Laforcade, consul de Lagor»*. On trouve également mentionnés des maîtres d'école de Lagor : nous citerons seulement, le 10 septembre 1617, *«Me Pierre SEUERIN, regent de Lagor»*, le 5 juin 1619, *«Gedion (?) de CROHARE(?), de Bordes, habitant et regent de Lagor»*, et le 23 décembre 1663, *«Mes (?)*[3] *David de POURTAU, régent [de Lagor]»*. Nous avons également relevé, le 15 janvier 1612, *«Joan de CAMBRUN, regent de Lahourcade»*.

METIERS DIVERS

A l'exception du personnel médical (que nous allons évoquer plus loin), les professions sont malheureusement très rarement indiquées dans les actes. On relève seulement un certain nombre de marchands, ainsi que des meuniers et des «faures» (forgerons), ce qui pour ces deux dernières professions, nous paraît révélateur de la place un peu particulière (pour des raisons différentes d'ailleurs) qu'occupaient, dans la société locale, ceux qui les exerçaient.

Pour ce qui est des personnes venant de l'extérieur, nous pouvons signaler *« Me Isacq DESCOUBET, de Gan, maître armurié, habitant à Pau »*, qui fut parrain le 23 avril 1634.

LE PERSONNEL MEDICAL

Nous avons relevé l'ensemble du personnel médical (médecins, chirurgiens, apothicaires) qui apparaît dans le registre, tant à Lagor que dans les localités voisines.

Médecins

Un seul médecin est mentionné : *Mos.(?)Me*[4] *Pierre de CLAUERIE, docteur en medecinne a LAFORCADE»*[5], qui le 20 janvier 1636, fut parrain d'une fille de *«noble Guilhaumes de LA COMME, de LAGOR.»*.

Chirurgiens

Ils sont beaucoup plus nombreux et on en trouve dans plusieurs localités ; nous mentionnons ci-dessous ceux que nous avons relevés, en indiquant entre parenthèses pour chacun, la (ou les) dates auxquelles, entre autres[6], nous l'avons rencontré.

- Lagor

«Me Joseph CARDENAU, sieurgien de Lagor» (1604, 1612, 1616[7], 1627, 1632) ; *«Me Guassiot BROCQUISSE (ou BROQUISSE), sieurgien de Lagor»* (1601, 1602, 1604, 1612, 1621) ; *«Me Arnaud de VIDAU, sieurgien de Lagor»* (1627) ; *«Meste Bertran de PEYRUCQ, sirurgen»* (1653) ; *«Meste Jean de CALOT, sirurgen»* (1661)[8] ; *«Meste Jean de LAPLACE, chirurgien de Lagor»* (1664,

1 Le 11 mai 1633 fut parrain d'une fille du même, « Mr. Me Jacques de BENEUEN, son paigran [grand-père], aduocat en la Cour deu Parlement et Marie Judicq, sa filhe » ; il s'agit, selon toute vraisemblance, du même personnage.
2 Dans un acte du 17 octobre 1599, on lit également « lou seignour Arnaud de LAFORCADE, jurat de Lagor ».
3 Peut-être faut-il comprendre « Meste ».
4 Il semble qu'il faille lire « Monsieur Maître ».
5 Il faut comprendre « Lahourcade ».
6 Nous insistons bien sur cet « entre autres », car nous n'avons pas relevé tous les actes dans lesquels apparaît un même personnage.
7 En 1616, il est indiqué « sieurgien et jurat de Lagor ».
8 Bien que cela ne soit pas précisé, Bertran de PEYRUCQ et Jean de CALOT étaient vraisemblablement des chirurgiens de Lagor.

1667). Il est à noter qu'en 1604 et 1612, Guassiot BROCQUISSE fut le parrain d'une fille et d'un fils de Joseph Cardenau et qu'en 1627, celui-ci fut le parrain d'un fils d'Arnaud de VIDAU, ce qui semble dénoter des «*liens*» solides (et même peut-être des liens de parenté) entre les membres de cette corporation.

- Orthez

«*M^e Pierre FOURCADE, sirurgien d'Orthes*» qui, en 1641, «*espouse Jeanne de LAFITE, de Lagor*» ; «*Meste Paul de MENUIELLE, sirurgen a Orthes*» (1658)[1].

Apothicaires

On en relève un à Lagor «*Me Frances DESPIUTE (?) appoticaire de Lagor*» (1624, 1634), un à Monein «*Maître Isac de LAMERENXS (?), apoutiquere a MONENH*» (1646) et un à Orthez «*Jacques de JOLYO (?), app^re d'Orthes*» (1611).

SURNOMS

Deux «*surnoms*» nous semblent mériter d'être signalés : le 7 décembre 1597, fut parrain «*Bernad de SEGUALAS dit lo barbut*» ; le 25 juin 1608, le père d'une baptisée s'appelait «*Pierre deu MON autrement (?) dit PISTOULET*».

CAGOTS

Nous avons relevé, dans le registre, 28 actes concernant des cagots qui, à notre avis, permettraient de mener une étude approfondie sur cette partie de la population béarnaise[2]. Comme il n'était pas question, dans le cadre restreint de cet article, de réaliser une telle étude, nous nous contenterons de présenter un certain nombre de remarques.

Tout d'abord, pour faciliter le travail des chercheurs, il nous paraît intéressant de fournir, dans l'ordre chronologique, la liste des actes que nous avons relevés[3] :

- Mariages : 7/1/1572 (3 actes) ; 2/2/1618 ; 28/5/1634 (2 actes).
- Baptêmes : 23/3/1572 ; 14/9/1572 ; 2/3/1573 ; 3/5/1573 ; 23/6/1575 ; 27/4/1578 ; 4/6/1592 ; 27/5/1601 ; 13/5/1607 ; 17/6/1612 ; 10/3/1613 ; 6/3/1616 ; 29/11/1617 ; 23/9/1618 ; 28/10/1618 ; 16/12/1618 ; 11/9/1619 ; 15/0/1620 ; 14/2/1621 ; 14/2/1627 ; 23/4/1634 ; 22/10/1634.[4]

Les cagots que l'on rencontre dans ces actes sont originaires, soit de Lagor, soit de localités voisines (Abidos, Arance, Gouze, Labastide (?), Mont, Mourenx, Os, Pardies, Vielleségure, etc…)[5].

Dans les actes de baptêmes comme dans les actes de mariages, on ne relève pas de mention de cagot après 1634.

Pour ce qui est du vocabulaire et de la formulation employés, on rencontre trois cas de figure :

- Le cagot porte un nom et un prénom qui sont suivis du qualificatif «*chrestia*» (ou « *crestia* » ou «*crestiaa*» ou «*crestian*») ou «*cagot*» (ou «*caguot*»)[6].

- Le cagot porte seulement un prénom suivi de la mention « *deu crestia*» (avec les variantes) suivie, en principe, du nom de la localité : «*Joan deu crestia de Morenx*» (1601) ; «*David deu crestia d'Arance*» (1634) ; dans ce cas, le terme «*crestia*» n'est pas un adjectif mais un substantif qui désigne, à notre avis, le quartier où se trouvaient les maisons des cagots[7].

1 Il y a lieu d'ajouter à cette liste des chirurgiens «M^e Daniel de MANIBAT, sirurgien et soldat a NAUARRENX», qui fut parrain en 1617 et qui semble originaire de Lagor.

2 A notre avis, c'est en multipliant les recherches «localisées» et en les menant de façon «fine» et minutieuse que l'on fera progresser les connaissances sur ce sujet.

3 Il y a lieu de préciser que certains actes ont pu nous échapper ; par ailleurs, il est très vraisemblable que la mention de *« cagot »* n'a pas toujours été portée dans les actes.

4 Dans ces actes de baptêmes, les cagots sont, soit le père de l'enfant, soit le parrain, soit les deux.

5 On relève, parmi les mentions d'origine, « deu boscq de Lagor » et « deu boscq de Pardies ».

6 On trouve également " chrestien ou cagot " et (avec le même sens) « chestia siue cagot » ; le terme « cagot » (avec ses variantes) est celui qui est le plus fréquemment employé.

7 Nous renvoyons, sur ce sujet, au Dictionnaire de V. LESPY et P. RAYMOND, *op. cit.*, au mot « chestia » : on y lit notamment :

- Le mot «*crestia*» (avec les variantes) est devenu un nom de famille : «*marie de Crestia*» (1634).

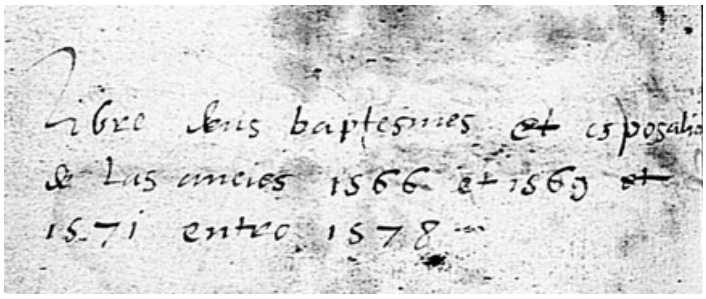

Deux actes de baptême nous semblent enfin mériter d'être signalés : dans l'un, un chirurgien choisit pour son fils un parrain cagot ; dans l'autre, le pasteur de Lagor est le parrain du fils d'un cagot :

- Le 14 février 1621 «*m^e Guassiot Brocquisse, sieurgien*[1], *a feyt baptisar David, pairy David de […], crestiaa de Mon*».

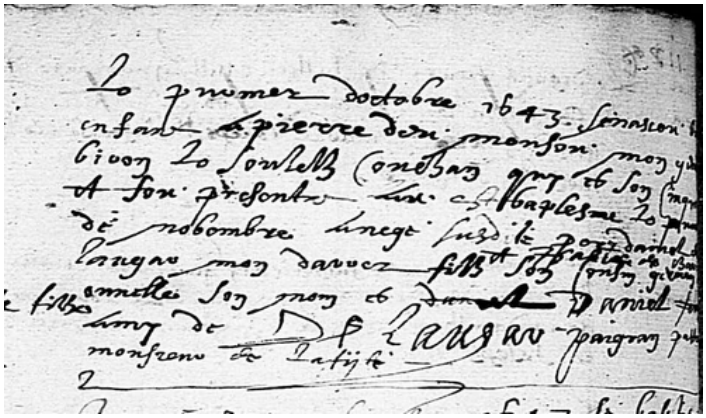

- «*Peyrot de […], chrestia ou cagot de Lagor et sa feme an feyt baptisa (?) Paul et jo Alexandre du (?) Ser (?) eri (?) son payri et Bertrane de […]*[2] *mayrine et lo medix jour lodit de […]*[3] *ere en prison accusat de sorcier (?) et empoysoneur (?). A Lagor lo 29 de jun 1575*».

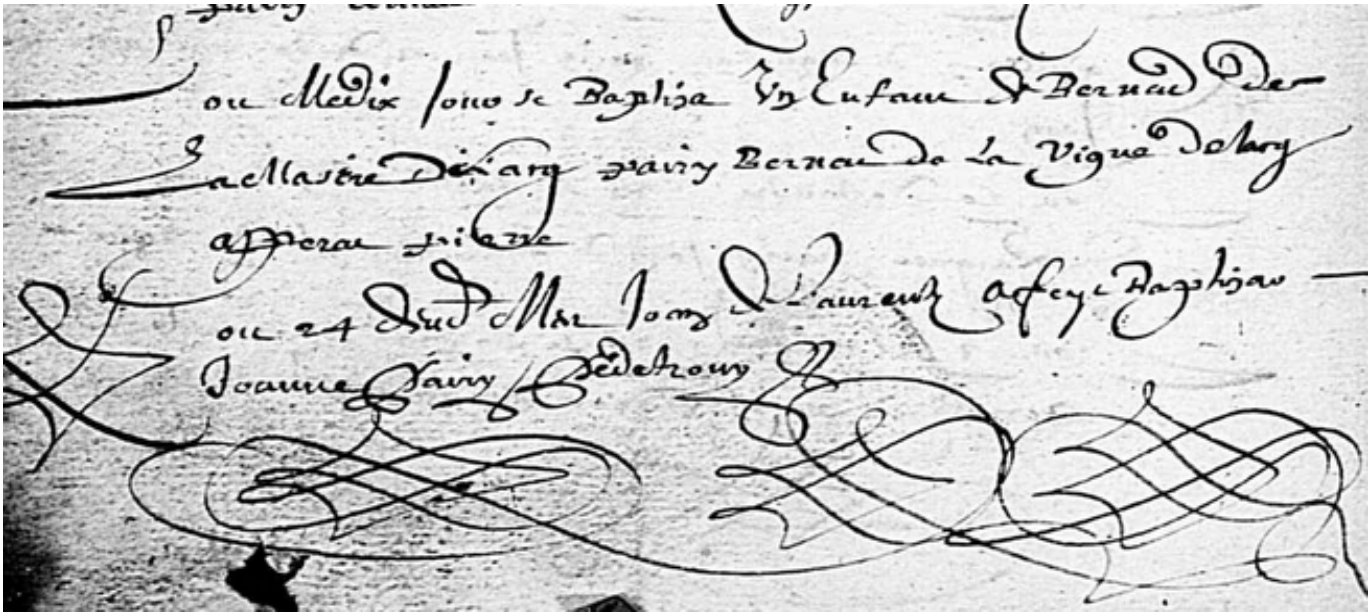

« Nous croyons que, dans ce document [le dénombrement de 1385], lo Crestiaa signifie plutôt le quartier où étaient les maisons des Cagots ».

1 Nous avons vu un peu plus haut qu'il était chirurgien à Lagor.

2 Nous n'avons pas réussi à lire ce nom avec certitude.

3 Il s'agit du père du baptisé mentionné au début de l'acte.